



L'En'robé

Bulletin d'information des salariés des cabinets d'avocats n°185

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 13 mars 2020. Nous avons abordé rapidement la « *reconversion ou promotion par l'alternance* » ou Pro-A que la CGT avait demandé à mettre à l'ordre du jour. Alors que nous avons déjà proposé un projet il y a plusieurs mois, la « *bande des quatre* », FO, CFDT, CFTC et UNSA nous ont accusé de ne pas être impliqué dans cette négociation alors même que ces organisations bloquent toute négociation sur le sujet.

En fait derrière ce positionnement se cache leur hostilité envers la CGT liée :

- A la suspension d'administrateurs CFTC et CFDT de KERALIS
- A notre dénonciation du putsch à l'ENADEP.

Mais cette hostilité ne fait que renforcer notre détermination.

Ensuite la négociation a porté sur les salaires minimaux de branche. Le patronat avait proposé une augmentation de 1,5% au 1^{er} juillet 2020. Il a argumenté sur le fait que la grève des avocats employeurs contre la réforme des retraites avait des conséquences néfastes pour le chiffre d'affaire. Après quelques suspensions de séance, un accord a été signé par la « *bande des quatre* » auquel s'est ajouté la CGC à 1,7% au 1^{er} juillet 2020. Une sacrée avancée sociale...

Grille des salaires minima hiérarchiques Branche des personnels salariés des cabinets d'avocats (IDCC 1000)			
Niveau	Coefficient	Valeur du point	Salaire minima au 01/07/2020 (en €)
4	207	7,58	1 569,06
	215	7,50	1 612,50
	225	7,31	1 644,75
	240	7,05	1 692,00
3	240	7,05	1 692,00
	250	7,05	1 762,50
	265	7,05	1 868,25
	270	7,05	1 903,50
	285	7,05	2 009,25
	300	7,05	2 115,00
2	350	7,05	2 467,50
	385	7,05	2 714,25
	410	7,05	2 890,50
	450	7,05	3 172,50
1	480	7,05	3 384,00
	510	7,05	3 595,50
	560	7,05	3 948,00

Une honte !

Comment des salarié-e-s peuvent vivre dignement avec de tels salaires

On est loin, très loin, du plafond mensuel de la Sécurité Sociale pour les cadres. La branche fabrique des cadres « low-cost » !

Mais le meilleur était à venir. En effet, un point très flou était à l'ordre du jour. La manœuvre était simple, mettre en œuvre un groupe de travail sur la protection sociale sans aucune feuille de route. Dans le débat qui s'en suivit, après quelques tentatives de la « *bande des quatre* » de « *noyer le poisson* », ils ont lâché leur objectif : Aller vers un appel d'offre. L'argument est simple, on revoit les garanties et on met en concurrence des assureurs. Cela a été surtout porté par la CFDT et FO... alors que c'est FO qui tient la présidence de KERALIS.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes